

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 13 février 2020

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 84 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire **urgente** suivante à Monsieur le Ministre des Finances.

Dans son communiqué de presse datant du 12 février 2020, la Banque et Caisse d'Épargne de l'État (BCEE) a annoncé que 11 sites existants ont vocation à fusionner avec les agences les plus proches avec effet au 27 mars 2020. Ainsi, le réseau bancaire – s'il reste le plus dense parmi l'ensemble des établissements bancaires installés au Luxembourg – baissera à terme de 65 à 54 agences.

Le communiqué de presse se limite à expliquer que cette décision découle d'une « analyse de la fréquentation de son réseau des agences ». Cette explication succincte s'avère d'autant plus incompréhensible que certaines agences concernées, comme celle implantée dans le centre commercial « Belle Étoile », sont situées à des endroits susceptibles de bénéficier d'une grande affluence de personnes au quotidien.

Il convient de rappeler que la loi modifiée du 24 mars 1989 portant sur la Banque et Caisse d'Épargne de l'État précise par le biais de son article 5 que la banque a pour mission de contribuer « au développement économique et social du pays dans tous les domaines ».

Par conséquent, nous aimerions poser les questions suivantes au ministre des Finances :

- Est-ce que Monsieur le Ministre a été informé au préalable de la décision de fermer plusieurs agences bancaires ?
- Est-ce que Monsieur le Ministre estime qu'une banque ayant comme unique propriétaire l'État ne devrait pas être davantage guidée par le principe d'intérêt public se traduisant notamment par la présence d'un réseau d'agences dense en dehors des pôles urbains ?
- Est-ce que Monsieur le Ministre, qui exerce en vertu de l'article 25 de la loi modifiée du 24 mars 1989 « la haute surveillance sur les activités d'intérêt général de la banque », envisage d'intervenir auprès du comité de direction de la banque ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Georges Engel
Député

Francine Closener
Députée

